

# Programme Starter Suivi personnalisé

**Vous avez créé ou repris une entreprise depuis moins de 3 ans ? Pour contribuer à la réussite et au développement de votre jeune entreprise, les CCI Hauts-de-France vous proposent un suivi personnalisé.**

(mailto:creation-reprise@cci-oise.fr)

## Objectifs

- Vous accompagner dans le pilotage de votre entreprise.
- Contribuer à son développement et à sa pérennité.
- Vous permettre d'anticiper les difficultés.

## DESCRIPTIF

Rendez-vous individuels et réguliers avec un conseiller spécifique pour bénéficier d'une expertise et d'un regard extérieur, et ainsi prendre rapidement les décisions nécessaires au bon fonctionnement de votre entreprise.

- Aide à l'élaboration d'outils de gestion pour piloter votre activité et faciliter votre développement.
- Accompagnement à l'élaboration d'une stratégie d'entreprise.
- Mise en relation avec les partenaires, adhésion à des clubs et réseaux.

*Accès à des ressources techniques et des outils pour travailler votre projet.*

## Le +

Vous aider à concevoir un plan d'actions pour développer votre activité en vous appuyant sur l'expertise de nos conseillers dédiés en développement commercial, financement, RH, nouveaux modèles économiques, international...

## Tarif

Pris en charge par votre CCI, le Conseil Régional et le FEDER  
*dans le cadre du programme Starter*

## Public

Toute entreprise créée ou reprise depuis moins de 3 ans

## En savoir + :

Télécharger la fiche produit (  
<https://www.oise.cci.fr/Mediatheque/Images/Creer-reprendre-une-entreprise/Developper-ma-jeune-e>  
)

Télécharger la plaquette Développer ma jeune entreprise (  
<https://www.oise.cci.fr/Mediatheque/Images/Creer-reprendre-une-entreprise/Developper-ma-jeune-e>  
)

## **Le saviez-vous ?**

Vos conseillers CCI sont à votre disposition au 03 44 79 80 81 ou [creation-reprise\(arobase\) cci-oise\(point\)fr](mailto:creation-reprise@cci-oise.fr)

Le programme starter « Chéquier Starter » permet aux créateurs, repreneurs et jeunes entreprises d'être accompagnés par nos conseillers experts. Pour bénéficier de la gratuité de ces différents services, une inscription préalable (gratuite) est obligatoire sur la plateforme en ligne « Chéquier Starter » en choisissant votre CCI <https://starter.hautsdefrance.fr/> (<https://starter.hautsdefrance.fr/>)